



Personnes avec un handicap



Nous voulons une société inclusive, émancipatrice et démocratique dans laquelle les personnes porteuses de handicap sont incluses. En rupture avec la politique actuelle, nous voulons qu'elles puissent disposer de la plus grande autonomie possible et être associées aux décisions qui les concernent. Pour une vie digne, l'inclusion doit se faire de la naissance aux vieux jours. Cela passe par le respect des droits des personnes avec un handicap, et des budgets adaptés.

Contexte

Les handicaps physiques, sensoriels, mentaux, visibles ou invisibles sont une réalité quotidienne pour 27 % de la population belge. Cependant, les difficultés que rencontrent un grand nombre de ces personnes sont moins liées à leur handicap ou à leur maladie qu'à la manière dont la société prend la question du handicap en considération. La moitié des personnes en situation de handicap se sentent discriminées. La Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la Belgique en 2009, stipule que les personnes présentant un handicap doivent pouvoir participer effectivement à la vie en société. Toute personne doit pouvoir s'épanouir, s'impliquer et être reconnue dans ses capacités et ses potentiels. Il s'agit de ne pas être discriminé et réduit à son

handicap. Trop peu de choses sont mises en place aujourd'hui pour permettre à ces personnes de vivre chez elles, de pouvoir être actrices de leur santé, d'avoir les ressources financières pour mener une vie décente et pour être capables de se déplacer en société. Nous voulons une société inclusive, émancipatrice et démocratique dans laquelle les personnes porteuses de handicap font partie intégrante de la société. Nous voulons que ces personnes puissent disposer de la plus grande autonomie possible et être associées aux décisions qui les concernent. L'inclusion doit se faire de la naissance aux vieux jours pour garantir une vie digne.

La ministre wallonne de la Santé, Christie Morreale (PS) n'a pas tenu ses promesses du plan 2022-2024 sur l'accessibilité. L'espace public n'est toujours pas inclusif : partout en Wallonie les trottoirs sont impraticables pour les personnes à mobilité réduite, les bâtiments ne permettent toujours pas une accessibilité totale des personnes en situation de handicap à la vie culturelle, professionnelle et démocratique. Côté emploi, les entreprises de travail adapté sont en manque de main d'œuvre. Les entreprises ne mettent pas en place les aménagements nécessaires pour permettre aux personnes en situation de handicap d'y travailler. Le réseau européen pour la vie autonome (ENIL) dénonce, au contraire, le manque de moyens mis à disposition par les politiques belges comme une entrave à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société. Il manque de logements abordables et accessibles, trouver un emploi est extrêmement difficile et les allocations sont trop faibles pour vivre. Seulement 878 logements publics sont adaptés pour des personnes à mobilité réduite en Wallonie pour une population de plus de 245 000 personnes reconnues comme étant en situation de handicap. Il est clair que le gouvernement wallon n'en fait pas assez pour permettre à toutes et tous d'avoir accès à un logement adapté. C'était autant la responsabilité de la ministre de la Santé, Christie Morreale (PS) que du ministre du logement, Christophe Collignon (PS). Pour donner un exemple positif, Vienne compte 60% de logements publics dont une majorité est adaptée aux personnes à mobilité réduite. Chez nous, l'allocation d'intégration handicap, accordée sur base d'un système de

points, est de seulement 1076,27 euros pour les handicaps les plus lourds. Par conséquent, de nombreuses personnes porteuses de handicap se retrouvent dans des institutions desquelles il est difficile de sortir par manque de soutien. Cela doit cesser. De plus, la procédure pour obtenir une aide via le SPF Santé publique est, selon de nombreux témoignages, humiliante, très longue et basée sur des critères assez peu objectifs. Nous voulons que chaque personne venant demander une aide puisse accéder à une procédure objective, personnalisée et empreinte de bienveillance.

Ce que nous voulons

Un. Garantie de soins et revenus décents

- Nous créons des nouvelles places dans les milieux d'accueil, avec un relevé précis des demandes et en rapport avec les besoins des familles.
- Nous garantissons les soins pour toutes les personnes confrontées à un handicap. Pas seulement pour les personnes en situation d'urgence absolue, mais pour toutes et tous.
- et Nous prévoyons un accompagnement personnalisé car chaque personne est unique dans la façon dont elle vit son handicap.
- Les indemnités et les allocations sont relevées au-dessus du seuil de pauvreté européen.
- L'allocation d'intégration est liée à la situation de handicap et versée indépendamment du revenu.

Plus d'informations

Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est 50 % plus élevé chez les personnes en situation de handicap. L'article 19

de la Convention relative aux droits des personnes avec un handicap affirme qu'elles doivent avoir la possibilité de choisir librement leur lieu de résidence, où et avec qui elles vivent. Elles devraient également avoir accès à un certain nombre de services de soutien, y compris une assistance personnelle. Nous voulons mettre en pratique cette convention.

Aujourd'hui, un choix libre est très difficile lorsque les listes d'attente pour les équipements ou pour les budgets d'aide sont aussi longues. En Flandre, en 2014, 22 000 personnes handicapées se trouvaient sur une liste d'attente pour une forme quelconque de prise en charge. En Wallonie et à Bruxelles, le nombre de personnes en attente d'un séjour dans un établissement ou d'une autre forme de soutien n'était même pas recensé par les autorités publiques. La priorité est d'établir un cadastre des besoins, avec une mise à jour régulière, et établir un plan de prise en charge de ces besoins, avec les budgets nécessaires et un plan pour les rencontrer.

Les personnes avec un handicap doivent pouvoir accéder à un revenu inconditionnel au-dessus du seuil de pauvreté. En Belgique, 25 % des personnes porteuses d'un handicap vivent en dessous du seuil de pauvreté, contre 15 % de la population moyenne. Le revenu est l'un des déterminants de l'autonomie des personnes porteuses d'un handicap. Nous voulons relever au-dessus du seuil de pauvreté les allocations auxquelles les personnes présentant un handicap ou les malades chroniques ont droit. Les différentes formules qui améliorent l'accessibilité financière aux soins de santé prévues pour les personnes présentant un handicap ou malades chroniques doivent également être octroyées de manière automatique aux bénéficiaires qui y ont droit.

Deux. Favoriser l'accès à l'emploi dans le circuit régulier

- Nous favorisons l'emploi dans le circuit classique comme première possibilité pour les personnes porteuses d'un handicap.
 - Nous garantissons des conditions de travail dignes et adaptées aux besoins spécifiques dans les entreprises de travail adapté (ETA). Nous alignons les conditions salariales sur celles du circuit classique de l'emploi.
 - Nous imposons un quota de 5 % de personnes porteuses d'un handicap pour les entreprises de plus de 20 travailleurs ou fonctionnaires, et sanctionnons son non-respect.
 - Nous nous assurons que les employeurs du public et du privé mettent en place des conditions de travail adaptées aux besoins spécifiques des personnes avec un handicap.
-

Plus d'informations

Seuls 23 % des personnes porteuses d'un handicap ont un emploi en Wallonie, dénonce le Conseil supérieur national des personnes handicapées (CSNPH). L'organisme dénonce le manque d'aménagements raisonnables sur les lieux de travail et une mise en pratique quasi inexistante de la loi antidiscrimination en ce qui concerne les personnes en situation de handicap notamment par rapport aux contrôles et aux sanctions.

Selon l'article 27 de la Convention des Nations unies, les personnes handicapées ont droit à l'emploi sur une base d'égalité avec les autres. Ce qui inclut le droit à la possibilité d'assurer sa subsistance par un emploi librement choisi ou accepté sur le marché du travail et dans un environnement de travail ouvert et inclusif accessible aux personnes porteuses d'un handicap. Quand on est en situation de handicap, trouver un emploi ou suivre une formation professionnelle est beaucoup plus difficile. À peine un quart des personnes porteuses d'un handicap travaillent, contre près de trois quarts

des personnes valides. L'emploi dans un lieu de travail protégé ou social est possible à condition que la participation à l'économie régulière soit la première possibilité et que les conditions salariales dans les lieux de travail protégés, comme les entreprises de travail adapté (ETA), soient équivalentes à celles du circuit classique de travail. Au sein de ces entreprises, nous veillerons en outre à ce que les cadences et conditions de travail restent adaptées aux besoins des travailleurs en fonction de leur handicap. Le secteur des ETA vit de 40% de subsides et de 60% de bénéfices. Ces bénéfices sont utilisés pour améliorer les conditions des travailleurs. En l'état, ces conditions dépendent donc surtout des bénéfices de l'entreprise, les ETA fonctionnant avec des subsides à enveloppe fermée depuis des années. Il est aussi indispensable d'étendre l'accompagnement psycho-social après la bascule d'un travailleur d'une ETA vers le circuit classique du travail pour éviter les décrochages.

Depuis un certain temps déjà, les autorités publiques wallonnes se sont fixé comme objectif que 2,5 % de leurs emplois soient occupés par des personnes handicapées. C'est trop peu. Nous augmenterons le quota à 5 % en Wallonie et nous appliquerons des sanctions aux administrations ne respectant pas les quotas imposés. Nous libérerons les moyens financiers afin de pouvoir adapter le lieu de travail pour leur permettre de travailler et imposerons aux entreprises de faire de même sur leurs propres moyens. Nous créerons un fonds pour aider les PME à adapter leurs lieux de travail. Nous ferons également respecter l'obligation d'aménagements raisonnables aux opérateurs de formation, organismes de mise à l'emploi et agences d'intérim.

Trois. Un habitat adapté, une garantie de mobilité et de services accessibles

- Nous remboursons entièrement les adaptations nécessaires dans le logement pour vivre de façon autonome.

- Nous adaptons au moins 10 % des logements publics pour les personnes à mobilité réduite.
- Nous créons des centres d'hébergement supplémentaires, de qualité et adaptés aux personnes présentant de grandes dépendances.
- Nous incluons la question de l'accessibilité pour personnes porteuses de handicap dans tout nouveau projet de construction, en particulier dans l'espace public et les logements.
- L'accessibilité dans les lieux privés et publics existants (trottoirs, ascenseurs, rampes) est assurée.
- Nous installons une signalisation claire pour les malvoyants.
- Les transports en commun deviennent totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Nous garantissons que l'information gouvernementale soit accessible à tous et dans un langage clair.

Plus d'informations

Pour permettre aux personnes avec un handicap d'avoir réellement le choix de leur lieu et de leur organisation de vie, nous voulons élargir l'offre de services. Chaque personne doit pouvoir choisir ce qui lui convient le mieux : aide à domicile, service résidentiel, accompagnement à la vie en autonomie... Pour les personnes avec handicap de grande dépendance, nous voulons créer des centres d'hébergement supplémentaires, de qualité et adaptés. Actuellement, le secteur privé détient une grande partie des centres d'hébergement, profitant de la manne que représentent les résidents français. De nombreux cas de négligence et de maltraitements ont été dénoncés ces dernières années. Cela doit cesser : en cas d'infractions répétées dans un établissement, nous le placerons sous tutelle publique. Plus

largement, nous retirerons progressivement les centres d'hébergement des mains du privé au profit du secteur public et associatif. Nous créerons un certificat d'aptitude obligatoire pour diriger ou ouvrir un centre d'hébergement via l'IFAPME (Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et Petites et moyennes entreprises.) comme cela se fait pour les directeurs de maisons de repos.

Nous rembourserons entièrement les dispositifs et les travaux nécessaires pour vivre de façon autonome. Des équipements essentiels (comme un ascenseur) ou des transformations de logement sont encore partiellement à charge de la personne avec un handicap. C'est un obstacle pour vivre en société. Trop peu de logements publics sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Nous adapterons au moins 10 % des logements publics pour les personnes à mobilité réduite. Les personnes avec un handicap font souvent l'objet d'une discrimination cachée ou manifeste sur le marché locatif en raison de leurs revenus limités ou de leur situation de handicap.

Un problème spécifique est la qualité des initiatives d'aide à la vie autonome à petite échelle qui sont souvent mises en place par les parents ou via un crowdfunding. Ces projets devraient également bénéficier d'un financement collectif intégral, c'est-à-dire sans obstacle financier pour ceux qui ont moins de moyens.

Les seuils de vie en société sont souvent trop élevés et les pièges trop importants pour les personnes avec un handicap : trottoirs mal entretenus, passages difficiles, poteaux électriques au milieu des piétonniers, terrasses trop larges qui obstruent le passage, places de stationnement réservées occupées, trottinettes encombrant la voie publique. Il n'y a pas assez de bus accessibles aux personnes porteuses d'un handicap et surtout trop peu d'arrêts adaptés. La mobilité et l'accessibilité sont des domaines par excellence pour organiser la démocratie. Les personnes moins mobiles sont les mieux placées pour identifier les nombreux points douloureux et

exiger des améliorations. Concernant les transports scolaires, il y a trop peu de bus adaptés aux enfants à besoins spécifiques, ceux-ci souffrent d'un manque de financement et ne desservent pas toutes les zones. Le plan de redéploiement des TEC du ministre Henry (Ecolo) aura eu un effet délétère sur l'offre déjà faible de bus adaptés. Des associations se sont retrouvées sans moyens de transport pour leurs bénéficiaires. Et encore plus d'enfants à besoins spécifiques se sont retrouvés sans moyen d'aller à l'école dans les meilleures conditions, surtout dans les zones rurales.

Nous voulons inclure la question de l'accessibilité dans tout nouveau projet de construction, en particulier dans l'espace public et les logements. Nous supprimerons toutes les barrières qui limitent l'accessibilité non seulement dans les bâtiments administratifs, mais aussi dans les écoles, les crèches, les terrains de jeux, les salles de sport, les piscines, les parcs, les centres culturels, les événements publics. Nous rendrons partout les toilettes publiques facilement accessibles, en nombre suffisant et gratuites. Nous adapterons des guichets pour les personnes en fauteuil roulant, avec une signalisation claire également pour les malvoyants. Nous rendrons les transports en commun parfaitement accessibles.

Quatre. Un enseignement réellement inclusif

- Nous donnons la priorité à l'enseignement ordinaire pour les enfants à besoins spécifiques ou porteurs d'un handicap.
- Nous finançons l'enseignement ordinaire pour individualiser l'apprentissage avec un accompagnateur.
- Nous conservons l'enseignement spécialisé comme filière secondaire en cas d'échec de l'inclusion d'un élève dans la filière ordinaire.
- Nous assurons des services adaptés de garde d'enfants malades ou porteurs d'un handicap, pour un

accompagnement individualisé, en partenariat avec les aidants proches ou la famille.

- Compte tenu de la nécessité de s'adapter à chaque situation, nous assurons une formation de base et continue adaptée pour les enseignants.
 - Nous faisons en sorte que chaque école ait dans ses murs un logopède et un ergothérapeute et que ces services soient intégralement remboursés par la sécurité sociale.
-

Plus d'informations

Les enfants en situation de handicap sont deux fois plus exposés au décrochage scolaire.

La Convention des Nations unies implique le droit à l'éducation inclusive. Cela signifie que l'école ordinaire doit être ouverte à tous les élèves. Pour les élèves à besoins spécifiques ou porteurs d'un handicap qui ont besoin d'aide, cela signifie que, tout en ayant leur propre parcours d'apprentissage, ils soient intégrés dans l'enseignement ordinaire et pas orientés par défaut vers un enseignement spécialisé.

Une grande majorité d'enfants à besoins spécifiques ou porteurs d'un handicap peuvent tout à fait suivre un enseignement normal, à condition qu'un certain nombre de conditions préalables soient remplies : adaptation des salles de classe, mais surtout plus d'enseignants ayant une formation adaptée et des accompagnateurs personnalisés. Cela signifie évidemment davantage de ressources financières pour l'éducation qui est déjà chroniquement sous-financée. La Wallonie et Bruxelles souffrent d'un manque d'espace dans l'éducation spécialisée de sorte que les parents concernés gardent leurs enfants à la maison. Les enseignants ne reçoivent pas non plus de formation spécifique. C'est pourquoi la Ligue des droits de l'homme a déposé une plainte collective contre la Belgique auprès du Comité européen des droits sociaux en 2017 pour efforts insuffisants pour donner aux élèves handicapés

mentaux une place dans l'enseignement primaire et secondaire ordinaire. Cette plainte a été appuyée par Unia et par le Commissaire aux droits de l'enfant. Des mesures structurelles seront prises pour rendre les établissements, mais également l'apprentissage, accessibles à tous, notamment en individualisant la pédagogie pour chaque élève. Les enseignants bénéficieront rapidement d'un meilleur soutien et de formations approfondies quant à la gestion de la diversité en classe. Nous mettrons en pratique, sans restrictions, le décret du 6 septembre 2017 sur les aménagements raisonnables. Chaque élève doit pouvoir avoir accès à des séances de logopédie et d'ergothérapie quand c'est nécessaire. Nous voulons instaurer la présence de ces professionnels au sein des écoles et que leurs prestations soient intégralement remboursées pour chaque enfant. Y compris ceux dont le quotient intellectuel (QI) est inférieur à 86, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Cinq. Une reconnaissance du handicap invisible

- Nous sensibilisons à l'existence des handicaps invisibles (fibromyalgie, épilepsie, etc.) et luttons contre les discriminations et la psychiatrisation des plaintes de ces personnes.
- Nous obligeons les employeurs à instaurer des aménagements raisonnables pour les personnes porteuses de handicaps invisibles.
- Nous finançons la recherche et sensibilisons le personnel médical pour mieux diagnostiquer et soigner les handicaps invisibles.
- Nous garantissons une approche multidisciplinaire des handicaps invisibles dans des centres spécialisés et via la première ligne.

Plus d'informations

Parmi les personnes porteuses de handicap 80 % sont en situation de handicap invisible. La fibromyalgie, le syndrome d'Ehlers Danlos, l'épilepsie, les troubles "dys", etc. sont autant de maladies induisant une situation de handicap importante qui ne se voit pas forcément, mais touche de nombreuses personnes. À titre d'exemple, la fibromyalgie touche environ 300 000 personnes en Belgique, soit 2-3 % de la population. Nous revendiquons une pleine reconnaissance des handicaps invisibles, car c'est la toute première condition pour garantir un accès à un parcours de soins efficace et surtout à une vie digne.

Cela commence par changer le regard que les personnes non concernées posent sur les personnes porteuses d'un handicap invisible pour dépasser les apparences et réaliser que ces maladies et leurs conséquences ne sont pas « dans la tête », mais ont un impact bien réel sur la qualité de vie. Nous voulons responsabiliser les employeurs. En effet, l'absence de reconnaissance du handicap sur le lieu de travail aggrave son impact sur la personne porteuse de handicap et favorise le burn-out. Selon une étude réalisée en Flandre entre 2007 et 2019, les cas de burn-out sont trois fois plus élevés parmi les travailleurs porteurs de handicap que parmi ceux sans handicap.

Cela passe enfin par une reconnaissance sociétale via un changement de regard sur les handicaps invisibles. La question de l'accès aux droits ne doit plus se baser sur la suspicion, mais bien sur un partenariat entre le bénéficiaire, l'administration, et les dispensateurs de soins. Pour changer le regard sociétal, nous financerons la recherche sur le diagnostic et la prise en charge des handicaps invisibles. Nous créerons des centres de soins pluridisciplinaires supplémentaires et spécialisés dans les maladies induisant un handicap invisible. Nous voulons également sensibiliser le personnel médical et lui donner les moyens nécessaires pour diagnostiquer et prendre

en charge les handicaps invisibles. Nous sensibiliserons la population à l'existence de ces handicaps invisibles et lutterons contre la psychiatrisation des plaintes des personnes concernées par un handicap invisible.